

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 FÉVRIER 2015,
À 19 H À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE SITUÉE AU
1330, CHEMIN ROYAL, SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**

PRÉSENTS : MM. Yves Coulombe, maire
Julien Milot, conseiller
Serge Pouliot, conseiller
Mme Josée Pelletier, conseillère

ABSENTS: Mme Debbie Deslauriers, conseillère
MM Sylvain Delisle, conseiller
Louis Gosselin, conseiller

Michelle Moisan, directrice générale est aussi présente et agit en tant que secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résolution: Entente avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour les travaux de réfection du chemin Royal (route 368) et nomination des signataires
4. Résolution: Autorisation de dérogation mineure pour l'agrandissement de la caserne
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 19 h par Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 689-15**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Serge Pouliot et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 690-15**

3. ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN ROYAL (ROUTE 368) ET NOMINATION DES SIGNATAIRES

Il est **proposé** par Serge Pouliot, **appuyé** par Josée Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, Yves Coulombe ainsi que la directrice générale, Michelle Moisan, à signer l'entente portant le numéro de projet **201259** avec le Ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation et la surveillance des travaux de réfection de la route 368.

**RÉSOLUTION
NO : 691-15**

**4. AUTORISATION DE DÉROGATION MINEURE POUR
L'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE**

ATTENDU la résolution numéro 97-15 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée à la rencontre du 2 février 2015 en faveur d'autoriser une dérogation pour la marge latérale gauche (ouest) à 1,03 m au lieu de 2 m et la marge de recul arrière à 1,33 m au lieu de 2 m.;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Julien Milot, **appuyé** par Serge Pouliot et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dérogation concernant la marge latérale ouest et la marge de recul arrière afin de procéder à l'agrandissement de la caserne des pompiers.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil ont répondu aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 692-15**

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par Julien Milot et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19 h 12.

MICHELLE MOISAN
DIRECTRICE GÉNÉRALE /
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

YVES COULOMBE
MAIRE